



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

« HUILE DE NOIX DU PERIGORD »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 29 juin 2017, le Comité national des appellations laitières, agro-alimentaires et forestières de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique de la future appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire géographique concerne 631 communes réparties sur les départements de l'Aveyron, la Charente, la Corrèze, la Dordogne, le Lot et le Lot-et-Garonne :

Département de l'Aveyron : Capdenac-Gare.

Département de la Charente : Aubeterre-sur-Dronne, Bellon, Bors (Canton de Tude-et-Lavalette), Chalais, Juignac, Laprade, Montboyer, Montignac-le-Coq, Montmoreau (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Saint-Amant au 1er janvier 2017), Nabinaud, Palluau, Pillac, Rioux-Martin, Saint-Avit, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Martial, Saint-Romain, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette.

Département de la Corrèze : Albignac, Albussac, Allasac, Atillac, Argentat-sur-Dordogne (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Argentat au 1er janvier 2017), Arnac-Pompadour, Astillac, Aubazines, Ayen, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Beyssac, Bilhac, Branceilles, Brignac-la-Plaine, Brive-la-Gaillarde, Brivezac, Chabrignac, La Chapelle-aux-Brocs, La Chapelle-aux-Saints, Chartrier-Ferrière, Le Chastang, Chasteaux, Chauffour-sur-Vell, Chenaillet-Mascheix, Collonges-la-Rouge, Concèze, Cornil, Cosnac, Cublac, Curemonte, Dampniat, Donzenac, Estivals, Estivaux, Forgès, Jugeals-Nazareth, Juillac, Lagarde-Enval, Lagleygeolle, Lanteuil, Larche, Lascaux, Ligneyrac, Liourdres, Lissac-sur-Couze, Lostanges, Louignac, Malemort, Mansac, Marcillac-la-Croze, Mémoire, Mercoeur, Meyssac, Monceaux-sur-Dordogne, Nespouls, Neuville, Noailhac, Noailles, Nonards, Objat, Orgnac-sur-Vézère, Palazinges, Perpezac-le-Blanc, Perpezac-le-Noir, Le Pescher, Puy-d'Arnac, Queyssac-les-Vignes, Reygade, Rosiers-de-Juillac, Sadroc, Saillac, Saint-Aulaire, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Chamant, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-la-Roche, Sainte-Féréole, Sainte-Fortunade, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Hilaire-Taurieux, Saint-Julien-Maumont, Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Sornin-Lavolps, Saint-Viance, Segonzac, Sérilhac, Sioniac, Troche, Tudeils, Turenne, Ussac, Varetz, Vars-sur-Roseix, Végennes, Vigeois, Vignols, Voutezac, Yssandon.

Département de la Dordogne : Agonac, Ajat, Alles-sur-Dordogne, Allas-les-Mines, Allemans, Angoisse, Anhiac, Antonne-et-Trigonant, Archignac, Aubas, Audrix, Auriac-du-Périgord, Azerat, La Bachellerie, Badefols-d'Ans, Badefols-sur-Dordogne, Bars, Bassillac et Auberoche, Bayac, Beaumontois-en-Périgord (pour la partie correspondant au territoire des communes déléguées de Beaumont, Labouquerie et Nojals-et-Clotte au 1er janvier 2017), Beaugard-de-Terrasson, Berbiguières, Bertric-Burée, Besse, Beynac-et-Cazenac, Biras, Boisseuilh, Borrèze, Bouillac, Boulazac-Isle-Manoire, Bourdeilles, Bourg-des-Maisons, Bourg-du-Bost, Bourniquel, Bouteilles-Saint-Sébastien, Bouzic, Brantôme-en-Périgord (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Brantôme au 1er janvier 2017), Brouchaud, Le Bugue, Le Buisson-de-Cadouin, Calès, Calviac-en-Périgord, Campagnac-lès-Quercy, Campagne, Cantillac, Capdrot,

Carlux, Carsac-Aillac, Carves, La Cassagne, Castelnaud-la-Chapelle, Castels et Bézenac, Cazoulès, Cellès, Cénac-et-Saint-Julien, Champagnac-de-Belair, Champagne-et-Fontaine, Champcevinel, Chantérac, Chapdeuil, La Chapelle-Aubareil, La Chapelle-Faucher, La Chapelle-Grésignac, La Chapelle-Montabourlet, La Chapelle-Saint-Jean, Chassaignes, Château-l'Évêque, Châtres, Cherval, Cherveix-Cubas, Chourgnac, Cladech, Clermont-d'Excideuil, Coly, Comberanche-et-Épeluche, Condat-sur-Trincou, Condat-sur-Vézère, Conne-de-Labarde, Cognac-sur-l'Isle, Cornille, Les Coteaux Périgourains, Coubjours, Coulaures, Coutures, Coux et Bigaroque-Mouzens, Creyssac, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, Daglan, Doissat, Domme, La Dornac, Douchapt, La Douze, Douzillac, Dussac, Escoire, Excideuil, Eyvirat, Eyzerac, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Fanlac, Les Farges, La Feuillade, Fleurac, Florimont-Gaumier, Fossemagne, Gabillou, Gaugeac, Génis, Gout-Rossignol, Grand-Brassac, Granges-d'Ans, Grignols, Grives, Groléjac, Grun-Bordas, Hautefort, Jayac, Journiac, Lacropte, Lalinde, Lanouaille, Le Lardin-Saint-Lazare, Larzac, Lavalade, Lavaur, Léguillac-de-l'Auche, Lempzours, Limeuil, Limeyrat, Lisle, Lolme, Loubéjac, Lusignac, Manaurie, Manzac-sur-Vern, Marcillac-Saint-Quentin, Mareuil-en-Périgord (pour la partie correspondant au territoire des communes déléguées de Léguillac-de-Cercles et Vieux-Mareuil au 1er janvier 2017), Marnac, Marquay, Marsalès, Mauzac-et-Grand-Castang, Mauzens-et-Miremont, Mayac, Mazeyrolles, Mensignac, Meyrals, Milhac-de-Nontron, Molières, Monpazier, Monsac, Montagnac-d'Auberoche, Montagrier, Montferrand-du-Périgord, Montignac, Monplaisant, Nabirat, Nadaillac, Nailhac, Nanteuil-Auriac-de-Bourzac, Nantheuil, Nanthiat, Naussannes, Négrondes, Neuvic, Orliac, Orliaguet, Paulin, Paunat, Pays de Belvès, Payzac, Pazayac, Périgueux, Petit-Bersac, Peyrignac, Peyrillac-et-Millac, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Prats-de-Carlux, Prats-du-Périgord, Preyssac-d'Excideuil, Proissans, Quinsac, Rampieux, Ribérac, La Roque-Gageac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Sagelat, Saint-Amand-de-Coly, Saint-André-d'Allas, Saint-Aquilin, Saint-Astier, Saint-Aubin-de-Nabirat, Saint-Avit-Rivière, Saint-Avit-Sénieur, Saint-Cernin-de-l'Herm, Saint-Chamassy, Saint-Cirq, Saint-Crépin-d'Auberoche, Saint-Crépin-de-Richemont, Saint-Crépin-et-Carlucet, Sainte-Croix, Saint-Cybranet, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-les-Champagnes, Sainte-Eulalie-d'Ans, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Sainte-Foy-de-Belvès, Saint-Front-d'Alemps, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Front-la-Rivière, Saint-Geniès, Saint-Germain-de-Belvès, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Geyrac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Jory-las-Bloux, Saint-Julien-de-Lampon, Saint-Just, Saint-Laurent-la-Vallée, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Marcory, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Martial-Viveyrol, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Méard-de-Drôme, Saint-Médard-d'Excideuil, Saint-Mesmin, Sainte-Mondane, Sainte-Nathalène, Sainte-Orse, Saint-Pancrace, Saint-Pantaly-d'Excideuil, Saint-Pardoux-de-Drôme, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Paul-Lizonne, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Pompont, Saint-Rabier, Saint-Raphaël, Saint-Romain-de-Monpazier, Saint-Romain-et-Saint-Clément, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Saint-Sulpice-d'Excideuil, Sainte-Trie, Saint-Victor, Sanilhac (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Sanilhac au 1er janvier 2017), Saint-Vincent-de-Connezac, Saint-Vincent-de-Cosse, Saint-Vincent-le-Paluel, Saint-Vincent-sur-l'Isle, Salagnac, Salagnac-Eyvignes, Salles-de-Belvès, Sarlande, Sarlat-la-Canéda, Sarliac-sur-l'Isle, Sarrazac, Savignac-de-Miremont, Savignac-Lédrier, Savignac-les-Eglises, Sceau-Saint-Angel, Segonzac, Sencenac-Puy-de-Fourches, Sergeac, Simeyrols, Siorac-en-Périgord, Sorges-et-Ligueux-en-Périgord, Sourzac, Tamniès, Teillots, Temple-Laguyon, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Thiviers, Thonac, Tocane-Saint-Apre, La Tour-Blanche-Cercles, Tourtoirac, Trélissac, Trémolat, Tursac, Urval, Val-de-Louyre-et-Caudeau (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Cendrieux au 1er janvier 2017), Valeuil, Vallereuil, Valojoux, Vanxains, Vaunac, Vendoire, Verteillac, Veyrignac, Veyrines-de-Domme, Vézac, Villac, Villars, Villefranche-du-Périgord, Villetoueix, Vitrac.

Département du Lot : Albas, Albiac, Alvignac, Anglars, Anglars-Juillac, Anglars-Nozac, Arcambal, Les Arques, Autoire, Aynac, Baladou, Bannes, Bélave, Bellefont-La-Rauze (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Laroque-des-Arcs au 1er janvier 2017), Belmont-Bretenoux, Bétaille, Biars-sur-Cère, Bio, Boissières, Le Bourg, Le Bouyssou, Bouziès, Bretenoux, Cadrieu, Cahors, Cahus, Caillac, Cajarc, Calamane, Calès, Calvignac,

Camburat, Capdenac, Cardaillac, Carennac, Cassagnes, Castelfranc, Catus, Cavagnac, Cazals, Cazillac, Cénevières, Cœur-de-Causse (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Vaillac au 1er janvier 2017), Concorès, Condat, Cornac, Crayssac, Cressensac, Creysse, Cuzance, Dégagnac, Douelle, Duravel, Espère, Estal, Fajoles, Faycelles, Felzins, Figeac, Floirac, Fons, Fourmagnac, Frayssinet, Frayssinet-le-Gélat, Frayssinhes, Frontenac, Gagnac-sur-Cère, Gignac, Gigouzac, Gindou, Ginouillac, Gintrac, Girac, Glanes, Goujounac, Gourdon, Gramat, Grézels, Issendolus, Issepts, Les Junies, Labastide-du-Vert, Lacapelle-Marival, Lacave, Lachapelle-Auzac, Lagardelle, Lamagdelaine, Lamothe-Fénelon, Lanzac, Larnagol, Larroque-Toirac, Laval-de-Cère, Lavercantière, Lavergne, Léobard, Lherm, Lissac-et-Mouret, Loubressac, Loupiac, Lunan, Luzech, Marminiac, Martel, Masclat, Maxou, Mayrinhac-Lentour, Mercuès, Meyronne, Miers, Milhac, Montbrun, Montcabrier, Montcléra, Montgesty, Montvalent, Nadaillac-de-Rouge, Nuzéjols, Padirac, Parnac, Payrac, Payrignac, Pescadoires, Peyrilles, Pinsac, Pomarède, Pontcirq, Pradines, Prayssac, Prudhomat, Puybrun, Puy-l'Evêque, Les Quatre-Routes-du-Lot, Rampoux, Reilhaguet, Rignac, Le Roc, Rocamadour, Rouffilhac, Rudelle, Rueyres, Saignes, Saint-Caprais, Saint-Céré, Saint-Chamarand, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Cirq-Madelon, Saint-Cirq-Souillaguet, Saint-Clair, Saint-Denis-Catus, Saint-Denis-lès-Martel, Saint-Félix, Saint-Germain-du-Bel-Air, Saint Géry - Vers, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Martin-Labouval, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Médard, Saint-Médard-de-Presque, Saint-Michel-de-Bannières, Saint-Michel-Loubéjou, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Projet, Saint-Sozy, Saint-Vincent-du-Pendit, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Salviac, Sarrazac, Sonac, Soturac, Souillac, Sousceyrac-en-Quercy (pour la partie correspondant au territoire de la commune déléguée de Sousceyrac au 1er janvier 2017), Strenquels, Tauriac, Teyssieu, Thédirac, Thégra, Thémines, Théminettes, Tour-de-Faure, Touzac, Uzech, Vayrac, Le Vigan, Vire-sur-Lot.

Département du Lot-et-Garonne : Mayrac, Saint-Jean-Lagineste, Saint-Pierre-Lafeuille, Boulrens, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Monsempron-Libos, Montayral, Rives, Saint-Vite, Villereal.

La consultation se déroulera du 28/08/2017 au 28/10/2017 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

INAO, 52 Place Jean Moulin, 81600 Gaillac.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 28/10/2017, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.